

demande, au ministère de la voirie de la Colombie-Britannique, ainsi qu'à d'autres organismes, sociétés et particuliers. En se fondant sur ces rapports météorologiques quotidiens et sur l'état du fleuve on s'efforce de déterminer, 24 à 48 heures d'avance, quelles seront les tendances probables du cours des eaux de la vallée du Bas-Fraser. Ces prévisions sont fournies au Contrôleur des droits de captation d'eau et au Commissaire de l'endiguement pour la Colombie-Britannique, afin qu'ils prennent toute disposition que, de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ils pourraient juger opportune.

3. C'est le gouvernement de la Colombie-Britannique qui a compétence pour évaluer les risques d'inondation que présente le fleuve Fraser. Notre service des ressources hydrauliques lui aide en fournissant les renseignements qui figurent au deuxième alinéa de la question. D'après le Contrôleur des droits de captation d'eau, une grande partie du bassin du Fraser est recouvert d'une couche de neige un peu plus épaisse que la moyenne, ce qui pourrait dans une certaine mesure accroître le danger d'inondations. L'expérience enseigne toutefois que la plupart des années, il y a assez de neige dans le bassin pour provoquer des inondations, mais que le temps qu'il fait en avril et en mai constitue vraiment l'élément déterminant. Si la fin d'avril et le début de mai sont anormalement froids, cela retarde la fonte des neiges et, par conséquent, la crue printanière du fleuve. Si le temps change et qu'il fasse chaud, la fonte de la neige s'accélère rapidement et présente des conditions propices à l'inondation. En 1948, le temps a changé rapidement; il est

devenu plus chaud et s'est accompagné de pluies. Comme on ne peut prévoir longtemps à l'avance le temps qu'il fera exactement, nous n'avons actuellement aucun moyen de déterminer avec précision les changements de temps qui pourraient se produire au cours de la période d'écoulement des eaux. Donc, on ne saurait dire avec exactitude si, en 1956, il y aura risque d'inondation.

DONNÉES STATISTIQUES SUR L'IMPÔT SUR LE
REVENU DES PARTICULIERS, PAR
HABITANT

Question n° 398—M. Smith (Battle-River-Camrose):

1. Au cours de chaque année, de 1951 à 1955 inclusivement, quel a été, par habitant, l'impôt sur le revenu, à l'égard de chaque province canadienne?

2. Au cours de la même période, quel a été, par habitant, dans chaque province, le montant de l'impôt sur le revenu versé par a) les agriculteurs, b) les ouvriers industriels, c) les personnes exerçant une profession libérale, d) les membres du clergé?

3. Au cours de la même période, quel a été, dans chaque province, l'impôt moyen versé par les avocats, les médecins, les dentistes, les opticiens et les instituteurs?

Réponse de l'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):

1. Aucun renseignement disponible.

2. Aucun renseignement disponible.

3. Les dossiers de la Division de l'impôt ne sont pas établis de manière à indiquer l'impôt moyen versé dans chaque province par les hommes de loi, les médecins, les dentistes, les opticiens et les instituteurs.